

[Accueil](#) > [Mon détail de compte](#) > Détails opération

WEB SYNDICAT DES VINS CO Fact IG

Mercredi 14 janvier 2026

-701,40 €

↔ VIREMENT EMIS

Date de l'opération	Mercredi 14 janvier 2026
Date de valeur	Mercredi 14 janvier 2026
Référence	Fact IGP 25 31
Motif complémentaire	Erreur virement du 18 12 25

**Facture de DREV
IGP 2025**

ech= 1517

2246SYNUCL

**GFA G. VIGOUROUX
Château Haute Serre
46230 CIEURAC**

Facture N° : 25__31

Date de la facture : 12/12/2025

Désignation	Quantités HI	Prix U. €	Total HT €	T.V.A €	Tx TVA %	Total T.T.C €
Cotisation ODG sur Volumes revendiqués 2025	548,00	1.28	701,44	0	0	701,44
Totaux		€	701,44			701,44

Règlement € 0,00

Solde à Payer € 701,44

COMPTABILISÉ LE 16 DEC. 2025

FR76 1120 6000 9010 0006 0300 028
AGRI FR PP812



**Business
Services**

facture

n° de facture : 304526378
date de facture : 06/01/2026
compte client : 802969028

LA POSTE

SD : 86650809979872N

X 1/2 0-50/18/6998/3436 1000 G4
S60068791980
03436 TF 798610 1000 ☐



nous contacter

vos coordonnées

sur internet :

www.orange-business.com

connectez-vous à l'espace client -
rubrique "Assistance & contact"

par téléphone :

tél : 0 800 018 028

par mail :

courriel.entreprises@orange.com

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC
POLE VITI VINICOLE
46140 ANGLARS JUILLAC

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC
ORGANISME DE DEFENSE ET DE GESTI
POLE VITI VINICOLE
46140 ANGLARS JUILLAC

votre facture du 06 janvier 2026

date limite de paiement : 05/02/2026

total TTC : **232,45 €**

total HT : **190,83 €**

total HT facture précédente : 195,62 €

prochaine facture vers le 04/02/2026

abonnements et options 190,83

consommations (hors et au-delà des forfaits) 0,00

total facture (EUR HT) 190,83

montant TVA à 20,0 % sur 190,83 EUR = 38,17 EUR

total TVA payée sur les débits (EUR) 38,17

total pénalités (EUR hors champ de TVA) 3,45

somme à payer (EUR TTC) 232,45

à noter

Les abonnements mensuels des offres suivantes augmentent :
à compter du 21 janvier 2026, l'Abonnement Principal ; à
compter du 5 février 2026, l'Abonnement Principal voix IP.
Les montants de ces augmentations sont de 1,67 euro HT en
Métropole et de 1,67 euro HT en Guadeloupe, Martinique, La
Réunion, Guyane, Mayotte, St Martin et St Barthélemy. Vous
avez la possibilité de résilier votre offre sans frais et
sans droit à dédommagement, dans un délai de quatre mois
suivant la présente notification. Les fiches tarifaires
des offres Abonnement principal sont disponibles, sur
demande, auprès de votre interlocuteur commercial
habituel.

Viz de
14/01

DataOne - v. 02/202



Orange SA au capital de 10 640 226 396 EUR 380 129 886 RCS Nanterre 111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux numéro TVA intra communautaire : FR 89 380 129 886

RESUME FACTURE

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC
ORGANISME DE DEFENSE ET DE GESTI
POLE VITI VINICOLE
46140 ANGLARS JUILLAC

n° de facture	304526378
date	05/02/2026
compte client	802969028
montant à régler	232,45 EUR



abonnements et options

total HT : 190,83 €

quantité facturée	PU/base EUR HT	montant remise HT	taux TVA	montant EUR HT
----------------------	-------------------	----------------------	-------------	-------------------

Accès au réseau et services optionnels

- abonnements et options du 01/01/2026 au 31/01/2026

abonnement SDA	13	0,91	20,0	11,83
----------------	----	------	------	-------

abonnement au service IP

- abonnements et options du 01/01/2026 au 31/01/2026

5 adresses IP fixes v4 supplémentaires	1	12,00	20,0	12,00
Business Voix et Collaboration Fibre Max 3 ans	1	95,00	20,0	95,00
Extension Voix 3 ans	3	20,00	20,0	60,00
Interface PBX	1	12,00	20,0	12,00

consommations (hors et au-delà des forfaits)

total HT : 0,00 €

nb appel	durée / quantité	unité oeuvre	PU/base EUR HT	taux TVA	montant EUR HT
----------	---------------------	-----------------	-------------------	-------------	-------------------

communications Business Voix et Collaboration

- consommations du 01/12/2025 au 31/12/2025

service et appel gratuits	1	00:03:25	sec	0,00000	20,0	0,00
---------------------------	---	----------	-----	---------	------	------

pénalités hors champ TVA

total HT : 3,45 €

quantité facturée	PU/base EUR HT	taux TVA	montant EUR HT
----------------------	-------------------	-------------	-------------------

Frais de retard de paiement

- pénalités hors champ TVA

frais de retard de paiement - taux légal par quinzaine = 0,50 %

Frais de retard de paiement sur la facture 294948488	1	3,45	0,0	3,45
--	---	------	-----	------

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN
AOC CAHORS
POLE VITI-VINICOLE
46140 ANGLARS JUILLAC

N° PIECE	DATE
1018728	08-01-2026

CLIENT
005757

Référence	Désignation	Qté Liv.	PU H.T. Brut	% Rem.	PU H.T. Net	Montant H.T.	T
	Contrat n° 016725 du 11/10/2022						
	Relevé compteur NB multifonction Konica Minolta C250 i Matricule : AA2M021110249 COMPTEUR N/B Relevé client au 08/01/2026 : 64479 Dernier facturé le 09/10/2025 : 61342						
RCN	Copies Noires	3137	0.005624		0.005624	17.64	N
	Relevé compteur CO COMPTEUR COULEUR Relevé client au 08/01/2026 : 97752 Dernier facturé le 09/10/2025 : 92444						
RCC	Copies Couleur	5308	0.05624		0.05624	298.52	N

Taux TVA	Base H.T.	Montant T.V.A.
20.00 (N)	316.16	63.23

TVA sur les débits

Total H.T.	316.16
Total T.T.C.	379.39
Acompte	0.00

Echéance	Montant	Mode de Règlement
18-01-2026	379.39	VIREMENT A 10 JOURS NET

Net à Payer	379.39
--------------------	---------------

IBAN : FR76 1780 7008 4903 2216 8086 689 - BIC : CCBPFRPPTLS / Domiciliation : BANQUE POPULAIRE

Escompte pour règlement anticipé : 0 % - TVA déductible après paiement.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sera facturée.

Tout retard de paiement engendrera une indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement fixée à 40 €.

Clause de réserve de propriété : le matériel et les travaux restent la propriété de COP'INFOR jusqu'au paiement intégral des documents fournis.

Pour toute contestation, les seules juridictions reconnues et acceptées de part et d'autre sont le Tribunal de Commerce de Cahors.

1/2 8/01
Page 1 / 1

		Dernier relevé	Nouveau relevé	Conso	PU HT	TOTAL HT
SY	MONO	23305	24843	1538	0,005624	8,65 €
	COULEUR	47028	48551	1523	0,05624	85,65 €
DD	MONO	14321	14331	10	0,005624	0,06 €
	COULEUR	1127	1128	1	0,05624	0,06 €
CH	MONO	17547	17819	272	0,005624	1,53 €
	COULEUR	38010	39156	1146	0,05624	64,45 €
VDP	MONO	581	654	73	0,005624	0,41 €
	COULEUR	279	279	0	0,05624	- €
PAC	MONO	1870	1870	0	0,005624	- €
	COULEUR	771	771	0	0,05624	- €
VO	MONO	62	62	0	0,005624	- €
	COULEUR	259	259	0	0,05624	- €
PUBLIC	MONO	72	77	5	0,005624	0,03 €
	COULEUR	14	14	0	0,05624	- €
UIVCCL	MONO	3584	4823	1239	0,005624	6,97 €
	COULEUR	4955	7593	2638	0,05624	148,36 €
			CONSO MONO	3137	0,005624	17,64 €
			CONSO CLR	5308	0,05624	298,52 €
			TOTAL			316,16 €

SOUS TOTAL HT
94,30 €
0,11 €
65,98 €
0,41 €
- €
- €
0,03 €
155,33 €

FACTURE n°098190

Date 31/12/2025

Client CL6502

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC

CAHORS

POLE VITI VINICOLE POLE VITI VINICOLE

46140 ANGLARS JUILLAC

Lieu d'intervention

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC CAHORS

POLE VITI VINICOLE POLE VITI VINICOLE

46140 ANGLARS JUILLAC

Prestations du mois de : Décembre 2025

Date d'échéance : A réception

Désignation	Qté/Nb	PU H.T.	Total H.T.
Ménage ENTRETIEN DES LOCAUX Prestations sur 47 semaines (fermeture 3 semaines en été et 2 semaines à Noël) Fréquence: Tous les jours du lundi au vendredi (1h) -Nettoyage des sanitaires -Réapprovisionnement des distributeurs en CONommables -Nettoyage des sols -Dépoussierage du mobilier par roulement -Vidage des corbeilles FOURNITURE DU MATERIEL (autolaveuse inclus), DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET DES CONOMMABLES. COUT MENSUEL (Tarif 2022)	1,00	563,61 €	563,61 €
Total HT			563,61 €
TVA à 20 %			112,72 €
Total TTC			676,33 €
Net à payer			676,33 €

visé
7/12/25

Coordonnées bancaires : IBAN FR76 1780 7008 0500 5210 2955 209 – BIC CCBPFRPPTLS

Coupon à joindre à votre règlement

Date : 31/12/2025

N° Facture : 098190

Montant : 676,33 €

Code client : CL6502

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Le non-respect des conditions de paiement entraînera l'application d'intérêts de retard égaux à 3 fois le taux d'intérêt légal (Art L441-3 Loi 15/05/01)
Résiliation. Loi 2014-344 du 17 mars dite « Loi Hamon » : vous disposez de la possibilité de dénoncer par lettre recommandée, avant le , la tacite reconduction du contrat.
A défaut, le contrat sera reconduit automatiquement pour une même période.

**Votre conseiller**

BESSET STEPHANIE

Tél : 0682339539 (coût d'un appel local)

Mail : stephanie.besset@groupama-oc.fr

LA POSTE

SD : 86500312972652P

634516 23391 5714
C08 1/ 3 119**Vos interlocuteurs de gestion**

Unité de gestion : GROUPAMA D'OC

ASSURANCES COLLECTIVES

21 AVENUE DE LA MARNE

32020 AUCH CEDEX 9

Tél : 05.65.67.71.54 (coût d'un appel local)

Espace Client : <https://espaceclient.groupama.fr>

Code portefeuille : 41

SYNDICAT DE DEFENSE
DU VIN AOC
POLE VITI VINICOLE
46140 ANGLARS JUILLAC**Adresse retour**

GROUPAMA D'OC

ASSURANCES COLLECTIVES

21 AVENUE DE LA MARNE

32020 AUCH CEDEX 9

Vos références

N° de client : 02058932 à rappeler pour toute correspondance

Raison sociale : SYNDICAT DE DEFENSE

SIRET : 32143637000027

Appel de cotisations N° : GOCFCU10000053346

Code auxiliaire : C005000426

AUCH, le 18/12/2025

APPEL DE COTISATIONS du 01/10/2025 au 31/12/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous faites confiance pour la gestion de vos garanties santé et nous vous en remercions.

Nous vous adressons pour le trimestre passé, l'appel de cotisations de votre (vos) contrat(s) santé.

Le montant de vos cotisations a été calculé à partir des affiliations portées à notre connaissance et arrêtées au 18/12/2025 (dont la liste est fournie en annexe de ce courrier).**Le montant de vos cotisations calculées pour l'ensemble de vos garanties santé s'élève à 374,44 € TTC.**

Le montant restant dû de 374,44 € sera prélevé le 05/02/2026 sur le compte bancaire que vous nous avez communiqué.

Nous vous invitons à tenir à jour vos affiliations dans votre espace client. Les montants des éventuelles régularisations d'affiliation portant sur la période de cet appel de cotisation seront facturés en sus ou déduits des montants du prochain appel.



Appel de cotisations N° : GOCFCU10000053346
du 01/10/2025 au 31/12/2025

Les taux de cotisation sont exprimés par rapport au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale
 PMSS 2025 : 3925,00 €

Contrat N° 77547400000000 - Santé Ensemble du personnel Socle

Période du 01/10/2025 au 31/12/2025

Structure de tarification	Taux de cotisation (%PMSS)	Nombre de forfaits(1)	Montant dû TTC
Adhérent	1,59 %	6,00000	374,44 €
Total pour le contrat 77547400000000			374,44 €



TOTAL COTISATIONS SUR LA PERIODE	374,44 €
---	-----------------

TOTAL APPEL DE COTISATIONS	374,44 €
-----------------------------------	-----------------

(1) Nombre de forfaits : nombre de mois de présence des affiliés dans le trimestre connu dans nos bases à la date d'émission de cet appel de cotisations

Le présent appel de cotisations concerne la prime échue pour la période susmentionnée. Si vous n'avez acquitté une cotisation antérieure, nous vous informons que ce nouvel appel de cotisation n'a pas pour effet d'éteindre les procédures en cours à cette même date pour non-paiement au titre de l'article L. 113-3 du Code des assurances.

Mouvement des assurés en cours de période

Vous avez la possibilité de nous transmettre d'éventuelles modifications à effectuer. Il vous suffit de nous les signaler dans votre espace client et de recalculer le montant à régler, vous pouvez également modifier le courrier ci-présent directement et nous le renvoyer.

634516 23393 5714 2/ 3 119





FACTURE

Route de Fumel

RCS 912603230

N° TVA FR28912603230

Tel 0565306503

Mel

N° Compte
0041

POLE VITI VINICOLE

TABLEAU RECAPITULATIF

Désignation	Volume / Quantité	Montant HT	Remise appliquée	Montant après remise	Taux TVA	Montant TVA	Montant Net TTC
10 GAZOLE	32.40	44.33		44.33	20.00	8.87	53.20
TOTAL		44.33		44.33	20.00	8.87	53.20
TOTAL A PAYER (EUR)							53.20

ESCOMPTE :



QUALISUD

Facture

Code SAGE : 2F001

N°Client : VINCAHORSAOC

Email contact@aoc-cahors.vin

SYNDICAT DE DEFENSE DU
VIN DE CAHORS

Pôle Viti-Vinicole

Anglars

46140 ANGLARS JUILLAC

France

NUMERO	DATE	REFERENCE	Site QUALISUD
F26000078	02/01/26	CAHORS DEC 25	Limoges - Tél : 05 55 36 07 78

Désignation	Qté	Px unitaire	Mt HT Euro
AOC CAHORS			
REDEVANCE CERTIFICATION SUR PREVISIONNEL : DECEMBRE 2025	1,000	2 597,5500	2 597,55 €

	Total HT	Base TVA 20 %	Total TVA	Total TTC	NET A PAYER
En Euro	2 597,55 €	2 597,55 €	519,51 €	3 117,06 €	3 117,06 €
Méthode de cotation : 1 Euro = 6,55957 Franc Français			Règlement comptant à réception de facture.		

Pour tout retard de paiement, s'ajoutera au montant initial dû, une pénalité calculée sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans justificatifs, en cas de dépassement des délais de paiements selon les dispositions légales.

Nos coordonnées bancaires :				
	Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
	13306	00940	09643982000	49
	AGRIFRPP833		FR7613306009400964398200049	

QUALISUD, n° Intracommunautaire FR 31 315 002 915

rs de votre règlement, merci d'indiquer le numéro de la facture au dos du chèque ou dans l'intitulé de l'ordre du virement.

V12
5/01

"Aux Brousseaux"
ASF BP 10025 USSAC
19317 BRIVE CEDEX
Tel:3605

17/07/25

17/07/25

RECU
N° R3030737324010400035
Date.....30/10/25
Sortie....Montauban Nord
Entree.....Cahors Sud
Classe-tarif..1 km..039

PRIX HT.....3,67 euros
TVA 20,00%....0,73 euros
PRIX TTC.....4,40 euros

Palement....4,40 E ..CB

N° carte:XX05

PRIX HT.....3,67 euros
TVA 20,00%....0,73 euros
PRIX TTC.....4,40 euros

Palement....4,40 E ..CB

N° carte:XX05

Palement....7,40 E ..CB

N° carte:XX05

Remboursement par Autoroute Uniquement Mode - Ap, 20 e^{TC}

"Aux Brousseaux"
ASF BP 10025 USSAC
19317 BRIVE CEDEX
Tel:3605

"Aux Brousseaux"
ASF BP 10025 USSAC
19317 BRIVE CEDEX
Tel:3605

"Aux Brousseaux"
ASF BP 10025 USSAC
19317 BRIVE CEDEX
Tel:3605

RECU
N° R3071701424033200097
Date.....03/11/25
Sortie.....Cahors Sud
Entree.....Montauban N
Classe-tarif..1 km..039

PRIX HT.....3,67 euros
TVA 20,00%....0,73 euros
PRIX TTC.....4,40 euros

Palement....4,40 E ..CB

N° carte:XX05

RECU
N° R3070810594010400042
Date.....03/11/25
Sortie....Montauban Nord
Entree.....Cahors Sud
Classe-tarif..1 km..039

PRIX HT.....3,67 euros
TVA 20,00%....0,73 euros
PRIX TTC.....4,40 euros

Palement....4,40 E ..CB

N° carte:XX05

RECU
N° R3382014534033200140
Date.....04/12/25
Sortie.....Cahors Sud
Entree.....Montauban N
Classe-tarif..1 km..039

PRIX HT.....3,67 euros
TVA 20,00%....0,73 euros
PRIX TTC.....4,40 euros

Palement....4,40 E ..CB

N° carte:XX05

"Aux Brousseaux"
ASF BP 10025 USSAC
19317 BRIVE CEDEX
Tel:3605

BP 40037
ASF Lieu-dit Gaussens
47901 AGEN Cedex 9
Tel:3605

BP 40037
ASF Lieu-dit Gaussens
47901 AGEN Cedex 9
Tel:3605

RECU
N° R3381404074010500119
Date.....04/12/25
Sortie....Montauban Nord
Entree.....Cahors Sud
Classe-tarif..1 km..039

PRIX HT.....3,67 euros
TVA 20,00%....0,73 euros
PRIX TTC.....4,40 euros

Palement....4,40 E ..CB

N° carte:XX05

RECU
N° R3381437494570500148
Date.....04/12/25
Sortie...TOULOUSE NORD O
Entree.....Montauban
Classe-tarif..1 km..035

PRIX HT.....2,67 euros
TVA 20,00%....0,53 euros
PRIX TTC.....3,20 euros

Palement....3,20 E ..CB

N° carte:XX05

RECU
N° R3381928004590900347
Date.....04/12/25
Sortie.....MONTAUBAN
Entree.....Toulouse N/O
Classe-tarif..1 km..035

PRIX HT.....2,67 euros
TVA 20,00%....0,53 euros
PRIX TTC.....3,20 euros

Palement....3,20 E ..CB

N° carte:XX05

SYNDICAT AOP CAHORS
Pôle Viti-Vinicole
Anglars
46140 ANGLARS-JUILLAC
France

Facture FC-TER-25-0266

Date de la facture : 15/12/2025

Description	Qté	Uté	PU	TVA	Montant
CC-TER-25-01059 : CONTROLE PRODUIT DEGUSTATION CAHORS - ANNEE 2025 -	18,000	Unités	60,00	20%	1 080,00 €

Montant HT	1 080,00 €
TVA 20%	216,00 €
Total	1 296,00 €

CONDITIONS DE REGLEMENTS

Echéance : 29/01/2026

Mode de paiement : VIREMENT BANCAIRE SEPA

Conditions de paiement : 45 jours

Merci d'utiliser la communication suivante pour votre paiement: **FC-TER-25-0266**

*vin à
2012*

61, impasse du pont
46220 Pescadoires

Tél. 05 65 22 48 01
www.thiollet.fr



Anglars Juillac, le 22 Décembre 2025

CONFRERIE des VINS de CAHORS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du soutien financier aux actions de promotion des produits du Lot le Conseil Départemental nous a versé une subvention suite à notre demande.

Aussi, nous avons le plaisir d'adresser à la Confrérie un règlement par virement de 1120 € pour votre action « Ban des Vendanges ».

La répartition de la subvention de 1 400 € allouée est répartie au prorata de votre première sollicitation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Sandrine SERVANT
Chargée de missions

*vir à
22/12/25*

Virement le 22/12/25

Syndicat de défense du vin AOC Cahors
Organisme de Défense et de Gestion
Pôle Viti-Vinicole
46140 Anglars-Juillac
Tél. : 05 65 20 81 80
Mail : contact@aoc-cahors.vin



Anglars Juillac, le 22 décembre 2025

Comité des Fêtes de Saint Vincent
Chez MERIGUET Pierre
Lieu dit Croix de Rigal
46140 SAINT VINCENT RO

Monsieur,

Dans le cadre du soutien financier aux actions de promotion des produits du Lot le Conseil Départemental nous a versé une subvention suite à notre demande.

Aussi, nous aurons le plaisir d'adresser à votre Comité des Fêtes un virement de 280 € pour votre action « Les Foulées du Malbec ».

La répartition de la subvention de 1400 € allouée est répartie au prorata de votre première sollicitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Sandrine SERVANT
Chargée de missions

in a 22/12/25

Syndicat de défense du vin AOC Cahors
Organisme de Défense et de Gestion
Pôle Viti-Vinicole
46140 Anglars-Juillac
Tél. : 05 65 20 81 80
Mail : contact@aac-cahors.vin

APPEL DE COTISATION

Date : 15 Décembre 2025

n° : 2025-007

Désignation	Quantité	PU	Montant
Appel de cotisation – Année 2025	1	150 €	150 €

Mode de règlement : à réception

NET A PAYER	150 €
-------------	-------

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CA Nord Midi-Pyrénées – Lisle sur Tarn

n° compte : 07545727196 / Clé RIB : 41

Code banque : 11206 / Code Guichet : 20019

VA
19/12

V'Innopôle Sud-Ouest – 1920 Route de lisle sur Tarn – 81310 Peyrole

Tél : 05.63.33.62.62.

e-mail : coralie.malbert@vignevin.com – site internet : www.vignevin-sudouest.com

Association loi 1901 – n°W811002980

Paris le 18/12/2025

FACTURE ACQUITTEE

N° **25044105**

Référence Client : **D2120559**

SYNDICAT DEFENSE DU VIN CAHORS
POLE VIT VINICOLE
CAMP BAS
46140 ANGLARS JUILLAC

Désignations	Quantité	Prix unitaire	Montant
D2120559 LA VIGNE - VITISPHERE 11 num (n° 390 au n° 400)	1	229,00 €	229,00 €
Montant total de la facture			229,00 €
Montant des remises supplémentaires			- 0,00 €
Montant des acomptes			- 229,00 €
Pour acquit , en date du 27/10/2025 la somme de			229,00 €

Base HT	Tx TVA	Montant TVA
224,29 €	2,10 %	4,71 €

Facture : prestation assurée en novembre par Sébastien CAUZIT

Albas, le 1 décembre 2025



Make the net work for you*

*Votre interlocuteur en informatique

Stratégie web

Travail collaboratif

ODG CAHORS
Pôle viti-vinicole
46140 ANGLARS-JUILLAC

Facture référence : FP20251201-001
Prestation assurée par Sébastien CAUZIT

Devis référence : PP02022018-2
Date de facture : 1 décembre 2025

quantité	désignation	Montant unitaire	Remise (en%)	montant
1	Support MSR / utilisateur principal	19,00	50	9,50
9	Support MSR / utilisateur secondaire	19,00	100	0,00
1	Sauvegarde mensuelle en double de la production	9,00	0	9,00
1	Mise à disposition du serveur – non reconductible	9,00	0	9,00
	Montant à payer			27,50 €

TVA non applicable, article 293 du CGI.

Conditions de règlement : Au comptant par chèque à réception de facture à l'ordre de "Sébastien CAUZIT" ou par virement.

1/2 58/10

Sébastien CAUZIT
Adresse postale : 963 route de Rivière-Basse 46140 ALBAS
Téléphone : 07.81.99.62.37
e-mail : sebastien@cauzit.fr
SIRET : 521 609 719 00013



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service des affaires générales
Dossier suivi par : Marianne FAURE
Mél : DROITSINAO@inao.gouv.fr



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Objet : Recouvrement du droit prévu à l'article
L 642-13 du Code Rural et de la pêche Maritime
DROIT VINS SOLDE 2025

Syndicat de défense du vin d'appellation
d'origine contrôlée Cahors
Pôle vitivinicole "Anglars"
46140 ANGLARS JUILLAC

LRAR : 2C 192 933 6479 9
TIT : 2025000694

Montreuil, le 12 décembre 2025

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 642-13 du Code rural et de la pêche maritime, l'arrêté du 8 août 2024 (JORF du 14 août 2024) a fixé le montant du droit établi au profit de l'Institut national de l'origine et de la qualité pour les quantités produites en vue d'une commercialisation en appellation d'origine pour votre catégorie de produit.

Conformément à ces dispositions, vous voudrez bien trouver ci-dessous l'appel de versement du droit INAO.

VITICOLE AOP / AOC

Appellation	Période	Volume campagne	Droits 0,15 € / hl	Acompte Appelé (50% du droit de l'année n-1)	Solde Droit VIN en €
Cahors	01/08/2024-31/07/2025	43615,00	6542,25	4866,15	1676,10

Total	1676,10
-------	---------

Total général

Total général	1676,10 €
---------------	-----------

INAO
12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX
TEL : 01 73 30 38 99
www.inao.gouv.fr

*visé
16/12*